



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Dépense / Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge



23083081

20 JUN 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Greffe

N° d'entreprise : **0767 963 252**

Nom

(en entier) : **DAUREMA**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Rue de Birmingham 102 - 1070 Anderlecht**

Objet de l'acte : Nomination - Démission - Rémunération - Procuration

L'assemblée générale est ouverte ce 14 juin 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur ROUFFIGNAC Timoté.

La majorité du capital étant représentée, le Président déclare que l'Assemblée est apte et habilitée à délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination
2. Démission
3. Rémunération
4. Procuration

Après examen successif des points figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes, et ce à l'unanimité :

1.- Nomination :

L'assemblée générale prend acte de la nomination comme administrateur de Monsieur DELABY Charles-Antoine, domicilié à Geeraard Mercatorlaan 2, 1780 Wemmel. La nomination prend effet ce 14 juin 2023. Le mandat des administrateurs peut être rémunéré. La société ayant deux administrateurs, Timoté Rouffignac et Charles-Antoine Delaby, ceux-ci pourront chacun engager seul la société, sans limite de montant, et ce conformément aux statuts.

2. - Démission :

L'assemblée générale prend acte de la démission comme administrateur de Monsieur MAUS Jonathan, domicilié à Rochefortplein 3-0003 à 1190 Forest. La démission prend effet ce 14 juin 2023. L'Assemblée le remercie et lui accorde la décharge pour la gestion écoulée.

3. - Rémunération :

L'assemblée générale prend acte de la décision de désormais rémunérer les administrateurs. Le montant sera librement décider. Les rémunérations déjà attribuées aux administrateurs antérieurement sont approuvées sans réserves.

4.- Procuration :

L'assemblée donne procuration à ACTEON PARTNERS, représentée par Monsieur Van den Nest Bernard, aux fins de procéder aux différentes formalités liées à ces décisions, en ce compris la signature des documents de publication au Moniteur Belge.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée à 18h30.

Le Président. CHD Holding Scomm
ROUFFIGNAC Timoté DELABY Charles-Antoine

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/06/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).